



Aarau, janvier 2026

Appel à candidatures pour une bourse de la Société Suisse de Chirurgie Vasculaire

Objectif

La Société Suisse de Chirurgie Vasculaire (SSCV) souhaite encourager la relève. Une bourse est destinée à soutenir financièrement de jeunes chirurgiens vasculaires en formation continue dans leur développement clinique ou universitaire. Des contributions peuvent être accordées pour des travaux de recherche, une formation continue limitée dans le temps dans une institution reconnue à l'étranger, des frais de déplacement pour participer à des congrès internationaux (participation active avec présentation), des cours ou autres. Les candidats doivent être âgés de moins de 40 ans, suivre une formation continue dans un établissement de formation continue en chirurgie vasculaire reconnu par l'ISFM et être membres de la SSCV (membres juniors ou ordinaires).

Subvention :

La SGG met à disposition 10 000 CHF par an. Une commission évalue les demandes reçues, après quoi le comité directeur de la SGG décide de l'attribution. Il est possible de répartir la somme entre plusieurs demandes. La demande doit être reçue **au plus tard le 28 août 2026**. L'attribution aura lieu avant la fin novembre pour l'année suivante. Les candidats seront informés de la décision par e-mail. La bourse sera versée dans un délai d'un an après l'attribution, dès réception d'un premier rapport intermédiaire sur la mise en œuvre.

Procédure

Une demande écrite contenant les informations suivantes doit être formulée :

Demandeur

Nom, prénom, adresse de contact, y compris e-mail, diplôme universitaire, poste et fonction actuels, date de fin du contrat, curriculum vitae, lettre de motivation, coordonnées bancaires.

Pour les projets scientifiques

- Problématique (doit être claire et pouvoir trouver une réponse dans le cadre de l'étude)
- Conception de l'étude
- Plan d'analyse (puissance statistique, traitement des données incomplètes, comparabilité des groupes, par exemple en ce qui concerne les facteurs de confusion possibles, etc.)
- Plan budgétaire clair (montant total, part de la subvention de la SGG, temps de travail du demandeur non rémunéré, mais autres dépenses/personnel rémunérés)
- Lettre de recommandation/soutien du directeur ou de la directrice du centre de formation continue
- Les critères d'évaluation sont indiqués sur le site Internet de la SGG

Pour la formation clinique continue

- Objectif de la formation continue, y compris l'intérêt spécifique pour cette formation
- En quoi la formation continue prévue complète-t-elle l'expérience acquise jusqu'à présent ?
- Autres contributions reçues pour la formation continue prévue ?
- Lettre de recommandation du directeur ou de la directrice du centre de formation continue
- Lettre de confirmation du directeur ou de la directrice de l'institution à fréquenter
- Budget avec le montant demandé (montant total et part de la bourse SGG, le temps de travail du demandeur ou de la demandeuse n'est pas rémunéré, mais les frais de participation ou les frais de subsistance le sont)

La demande, accompagnée de tous les documents requis, doit être envoyée par voie électronique dans les délais impartis à :

Bureau de la SGG c/o Meister-Concept GmbH
Bahnhofstrasse 55
5001 Aarau
E-mail : sgg-sscv@meister-concept.ch